

4. L'office monastique

Les moines égyptiens : En Egypte, le monachisme prend des formes différentes suivant les régions: la Haute-Egypte (Thébaïde) est marquée par le cénobitisme de s. Pachôme; en Basse-Egypte, marquée davantage par l'anachorétisme, les moines colonisent trois déserts au sud-ouest d'Alexandrie, dont celui de Scété, où Cassien a vécu.

(1) A l'origine: une prière de solitaires selon le précepte "Priez sans cesse"

(a) La prière des moines a été à l'origine une prière de solitaires (anachorètes). Aussi chez eux, le caractère "communautaire", ou "liturgique" de la prière est-il resté longtemps secondaire.

(b) **Selon le précepte: "Priez sans cesse"** : précepte que chacun s'efforçait de suivre en remplissant un "pensum" plus ou moins important de prières quotidiennes.

Des solutions extrêmes (Messaliens, acémètes, etc.)

Des solutions réalistes : le bon équilibre entre travail et prière (cf. l'adage moderne *ora et labora*)

- nécessité du travail rappelée par Paul en 1 et 2 Th (1 Th 2,9; 4,11; 2 Th 3,8-10)

- réflexion théologique sur la "prière" [du coeur]: La sagesse d'Origène (*De la Prière* (12) : "Il prie sans se lasser celui qui unit la prière au travail nécessaire et le travail à la prière . . . (et la suite)", la sagesse d'Augustin (*Lettre à Proba*).

(2) Les caractéristiques de cette prière

1) 2 offices quotidiens communs "de lecture" : vêpres et nocturnes (au chant du coq)

2) Chaque célébration comprenant

- une série de 12 psaumes - en suite continue - selon la "règle de l'ange"; les psaumes les plus longs étant coupés en plusieurs sections [principe égyptien].

- éventuellement augmentée de 2 lectures d'AT et de NT (sauf sa et di et temps pascal où que NT et Evangile)

3) Chaque psaume était proclamé, suivi par prière, avec prostration pendant un temps, puis conclusion de la prière par le président ("oraison psalmique").

Donc : une méditation communautaire sur la sainte écriture, pour nourrir la prière durant la journée

(3) Lecture, prière et . . . méditation

Un troisième "moment" s'ajoute à la lecture et à la prière: la "méditation", exercice de "mémoire" autant oral, voire corporel que mental, prenant diverses formes, s'appliquant à divers domaines: de la "méditation" du moine apprenant par coeur une suite de psaumes pour ensuite les réciter aux autres à l'un des deux offices mentionnés, à la récitation de mémoire de tel psaume ou verset de psaume pour entretenir sa mémoire de Dieu, chasser les tentations, adresser une prière à Dieu, même pendant le travail (par ex. le vannage); pensons aux oraisons jaculatoires (dont la fameuse "prière de Jésus" [selon Lc 18,13]) où s'exprime une note de piété pour le Christ attestée déjà chez Origène.

N.B. Pour les moines, d'une certaine façon comme pour les juifs pieux des premiers siècles, le psautier est un livre de méditation, un "compendium" de la Bible en général qui enseigne sur le Christ et sur l'homme, avec ceci de particulier qu'il introduit le croyant dans un dialogue avec Dieu. Il est donc important de le connaître "par coeur"!

Pareillement, les moines apprennent "par coeur" d'autres passages de l'Écriture, part. les Évangiles qui donnent la clé de lecture chrétienne des psaumes. La méditation devient alors l'art de confronter un passage à un autre de l'Écriture pour en découvrir les sens cachés.

(4) Conclusion sur l'"esprit" des 2 traditions de prière

Selon Gerhards, le "type cathédral" et le "type monastique" procèdent de deux aspects complémentaires de l'existence chrétienne marquée par la tension entre le "déjà" et le "pas encore":

- 1) Le "déjà" de la victoire définitive du Christ Ressuscité est célébré avant tout dans les deux pôles de la journée qui correspondent aux laudes et aux vêpres du "type cathédral" (la Vigile cathédrale aussi)
- 2) Dans le "type monastique", le "déjà" est moins explicite. La prière, est davantage vécue dans sa dimension de "combat", dans sa dimension "ascétique" (de "pas encore").

De l'influence réciproque de l'office cathédral et de l'office monastique va surgir l'"office monastique urbain".

5. L'office monastique urbain

(1) Sources et contexte

- Dans les villes de Jérusalem, Bethléem et Rome en particulier, vont s'installer des communautés de moines qui suivront le modèle des moines d'Egypte tout en s'adaptant à l'office cathédral de l'église locale.
- Les éléments d'origine cathédrale sont influencés par ceux d'origine monastique et réciproquement.

(2) La structure de l'office durant la journée (selon données de Palestine)

A. Office du matin: Du chant du coq à l'aube [cf. e. a. Cassien, l. C. 3,6]

Psaumes invitatoires (Ps 133 et Is 26,9ss.); psalmodie nocturne comme chez les moines d'Egypte; "laudes" cathédrales, c'est-à-dire Ps 148-150.

B. Au lever du soleil: "nouvel office" qui a déjà ± la fonction de "prime" : [l. C. 3,4-6]

Prière du matin comprenant les psaumes (d'origine cathédrale) 50, 62, 89 (soit 3 psaumes -chiffre au symbolisme trinitaire-, comme pour les petites heures, ce qui donne un total de 12 psaumes pour les heures diurnes (= du jour), autant que pour les nocturnes

C. A la troisième, la sixième et la neuvième heure [l. C. 3,3] : Nouveauté également, petites Heures ayant chacune trois psaumes et trois prières, célébrées aux temps fixes traditionnels de la prière privée chrétienne (réf à Dn, Ac, Croix).

D. Le soir [vite évoqué: l. C. 3,3,8/86ss.]: "psalmodie vespérale monastique, comme en Egypte avec adjonction probable d'éléments de type cathédral" (Taft, 87), à savoir, pour Bethléem, au moins: le lucernaire avec l'hymne, le psaume 140 avec l'encens, les intercessions.

E. Complies : nouvel (dès Basile, et (?) Cassien) office comprenant Ps 90, et "doublant" les vêpres (dans l'horaire cathédral et dans le "cursus" purement monastique).

(3) Conclusion : L'office monastique urbain est donc une synthèse des usages monastiques et de type cathédral du matin et du soir:

- Au départ (vers le milieu du 4ème s.), les cursus monastique et cathédral, étaient parallèles, avec deux offices, l'un au début, l'autre à la fin du jour. Les deux prières du matin se sont succédées en gardant leur spécificité, en commençant par la prière des moines, qui se levaient plus tôt, tandis que les deux prières du soir ont fusionné à l'avantage de la prière des moines.
- Ce décalage dans l'horaire [e. a. laudes dites plus tôt], serait aussi à l'origine de Prime (1ère attestation claire dans l'office d'Arles¹) et de Complies.

6. L'office selon la Règle de s. Benoît

La "règle" de s. Benoît, dont l'influence est si décisive sur le développement de la LH en Occident, s'appuie, pour la LH, en plus d'emprunts divers, sur deux sources italiennes

¹ Heure instituée "pour empêcher les moines de se recoucher après matines".

caractérisée par une certaine sobriété par rapport au monachisme gaulois de Lérins ou d'Arles: la "Règle du Maître" et l'office monastique urbain de la ville de Rome.

(1) La Règle du Maître (édité en SC 105-107)

Composée probablement en Italie (Campanie), durant le 1er quart du VIe s. Trois fois plus longue que la Règle de s. Benoît dont elle est la source majeure.

3 observations à propos de cette règle :

a) Les heures (SC 105, 56s.) : Les mêmes, avec même nomenclature, que règle de s. Benoît.

(1) Prime (RM 40) entièrement assimilée aux autres petites Heures.

(2) Peut-être déjà de ce temps-là, d'autres éléments sont ajoutés aux éléments de base (psalmodie) de chaque heure : antiennes, répons, lectures et cantiques (sans doute Benedictus et Magnificat à matines et au lucernaire), tandis que la journée entière s'ouvre et se clôt par des versets qui forment le cadre du cycle journalier complet.

(3) Une structure de base de chaque heure: psalmodie - lecture - prières. En général donc, des lectures prévues à chaque heure, et une place réduite pour l'hymnographie.

b) L'unité de base (appelée "impositio"), ± comme en Egypte:

Psaume (ou équivalent); Gloria Patri; prostration (sauf au t. pascal, les di et fêtes); Prière (plutôt spontanée, sans oraison psalmique)

c) Pour la distribution des psaumes, deux principes de base:

(1) la règle des 24 "impositions": Des 2 fois 12 psaumes" des 2 heures de la tradition égyptienne, on passe à 2 fois 24 "impositions", pour les heures du jour et les heures de la nuit.

(2) la règle des "deux tiers" (cf. présentation d'A. de Vogüé): e. a., les psaumes sont groupés par trois ou multiples de trois.

(2) L'office "monastique" urbain de Rome

Les basiliques de Rome, étaient desservies par de petites communautés monastiques, et leurs offices devinrent ceux des églises qui étaient ouvertes aux fidèles. Quand Benoît déclare qu'il suit l'usage romain de la psalmodie (RB 13,3.10), c'est de cet office monastique urbain qu'il parle, mal connu.

Retenons au moins: Une répartition des psaumes plus systématique, entre "nocturnes" et "vêpres"; la faible présence de pièces non-bibliques.

(3) La synthèse de s. Benoît (fin 6ème s.)

a) Continuité (spéc. avec l'office romain), par trois principes nettement posés :

1. la récitation uniforme de douze psaumes à chaque office nocturne ("règle de l'Ange")

2. le septénaire diurne: la célébration de sept offices dans la journée en plus des vigiles nocturnes. Origine encore dans les *Institutions* de Cassien

3. la récitation intégrale du psautier en une semaine. . . .

- En évitant répétition des psaumes déjà donnés ailleurs. De sorte que ±:

a) heures avec psaumes variables: matines et vêpres

b) petites heures avec psaumes invariables

b) Allègements

- quant à la quantité des psaumes utilisés, e. a. pour "donner aux moines un plus long temps de sommeil continu", ou un plus long temps au travail aux champs durant la journée. Par conséquent réduction du nombre des psaumes (cf. tableau) aux offices suivants: dimanche aux matines, primes de semaine, vêpres, complies; ainsi que réduction des parties du Ps 118 à des octonaires "simples" (que 8 versets), et division des psaumes longs en plusieurs unités.

- quant aux rassemblements pour l'office et les retards: "Moins strict que le Maître pour l'ensemble de la communauté, Benoît peut se montrer plus exigeant que lui en ce qui

concerne les individus. Son observance se veut moins sévère et mieux observée." Cf. les "psaumes d'attente" (3, év. 94, et 66).

- Alors que selon Cassien (et la tradition égyptienne?), les lectures suivent les 12 psaumes, Benoît place une lecture déjà après les 6 premiers psaumes.
 - avec un prix: La distribution du psautier de Benoît est moins simple et moins cohérente que celle du romain.
- c) **Enrichissements / variations** : La Règle de s. Benoît introduit quelques pièces secondaires: le verset *Deus in adiutorium* des petites heures; les psaumes d'attente déjà mentionnés; les hymnes à tous les offices (déjà à l'office d'Arles).

Résultats :

- Une certaine symétrie entre les "vigiles" (= matines)² et les 4 petites heures (quant à nombre des psaumes, place de l'hymne (en tête), versets d'introduction de "Dieu, viens à mon aide" en symétrie au "Seigneur, ouvre mes lèvres de "vigiles").
- L'adjonction d'éléments supplémentaires (e. a. les hymnes) et la multiplication de psaumes variables met davantage chaque office en relation avec l'heure célébrée (à l'origine plutôt une caractéristique de l'office cathédral!).

d) **Infléchissements (de l'esprit de la prière monastique)?**

L'office de saint Benoît est encore très marqué par l'esprit des moines d'Egypte qui comprenaient les deux grands temps de prière comme des offices de lecture et de méditation destinés à entretenir, relancer leur prière incessante.

- 1) Chez lui (RegB 23; 50), l'unité de base de la prière commune instituée est fondamentalement la même que dans le monachisme égyptien (conservée à la vigile pascale romaine!): (a) proclamation du psaume que les moines écoutent assis, (b) suivie d'une pause pour la prière silencieuse - debout puis prostration : le point culminant de la psalmodie, (c) oraison finale par le président. N.B. Pour ne rien perdre de la Parole de Dieu, on divise les psaumes les plus longs en sections!
- 2) Chez lui, il y un rapport organique, vital entre la prière commune instituée et la prière libre du moine : elles s'entretiennent l'une l'autre.
- 3) Mais bientôt un changement s'opère : On comprend de plus en plus les psaumes comme prières à proclamer, louange à chanter (cf. le "Gloria Patri" généralisé à la fin de chaque psaume), et non plus comme une parole de Dieu à écouter. On les proclame par conséquent de plus en plus en alternance entre chanter et chœur ou entre deux chœurs, de sorte qu'on ne comprend plus la nécessité d'une pause. Cependant, pour les petites heures, on préfère encore, à la suite de s. Benoît, la psalmodie directe (pour les complies aussi), du moins quand l'assemblée est peu nombreuse ou que l'office ne doit pas se prolonger.

² Les "vigiles" et les "matines" selon l'ancienne terminologie de la règle de s. Benoît sont respectivement les "matines" et les "laudes" dans la terminologie moderne de l'Office romain.

A. Observations générales (OB et OR jusqu'en 1911)

- 1) L'ancienne organisation des offices "cathédraux" n'apparaît plus guère qu'aux Laudes, où les principaux Psaumes et cantiques sont choisis en fonction de deux thèmes, celui de la prière matinale (Ps 5; 89; 142; 91; 62; cf. Ps 42 (v. 3) et 50 [1er Ps en LH] et celui de la louange [Ps 148-150; Ps 99; ± Ps 64 et Ps 66 [2e Ps en LH].
- 2) A matines, unités de 12 psaumes en suites continues selon tradition égyptienne. Suite des psaumes aux "vêpres". De sorte que tout le psautier était dit en une semaine (en OR: commence par le Ps 1 [évoquant la Torah]).
Mais les deux offices bénédictin et romain ont allégé les suites continues en ôtant les psaumes déjà attribués ailleurs.
- 3) Les autres heures, ont tendance à avoir des psaumes invariables pour toute la semaine, spéc. tierce, sexte, none et complies dans l'office romain.

B. L'Office Romain

1) Office Romain influencé à son tour par l'Office Bénédictin:

- L'office romain ancien dont s. Benoît s'inspire, suit un cursus fondamentalement monastique, office austère qui n'admet que très tard les hymnes!
- Un pensum plus lourd dans l'OR que dans l'OB, qui peut être allégé, par exemple quand on fête un saint (cf. les matines [tableau]).
- Apports venant de l'OB: au moins les 2 versets psalmiques qui ouvrent les heures, et autres éléments, e. a. Ps d'introduction 94 (ces éléments sont restés absents de l'office romain des jeudi, vendredi et samedi saints conservés dans l'état primitif).

2) Quelques changements (parmi d'autres) au cours des siècles

a. Les psaumes

Le pensum initial des "Vigiles" (ou "Matines") du dimanche a été allégé: Ps 21-25 transférés à Prime du dimanche puis dispersés aux primes de semaine dans le bréviaire de Pie V.

N.B. Dans l'Office bénédictin: Les Ps 1 à 19 transférés aux primes de semaine, les Ps 119-127 aux petites heures de semaines (sauf lu).

b. A Matines

- Au départ (≠ OB): les lectures avaient lieu après la psalmodie.
- Ensuite, les lectures seront aussi réparties entre plusieurs séquences ("nocturnes")
Trois possibilités vont se dégager pour l'OR (leçons à la fin de chaque nocturne):
1 nocturne à 12 psaumes: "fériales" [12 + L]
3 nocturnes, à 18 psaumes: "dominicales" [12 + L + 3 + L + 3 + L]
3 nocturnes, à 9 psaumes: "commun des saints", etc. [3 + L + 3 + L + 3 + L]

c. A Prime: un ajout du MA, l'"office du chapitre"

Au 8/9e s. se constitue l'"office du chapitre", décrit par s. Chrodegang : *Moines et chanoines se réunissaient chaque jour à la salle capitulaire pour y entendre la lecture du martyrologe et du nécrologe, recevoir la distribution du travail, écouter un passage de la Règle ou des Pères, commenté éventuellement par l'abbé. Cet office suivit habituellement l'heure de Prime.*

Cet office sera intégré dans le Bréviaire franciscain et celui de la Curie. Di, avant le capitule est récité le "Symbole d'Athanase".

d. Aux Complies :

- L'examen de conscience sera intégré dans le Bréviaire du 13^e siècle.
Un développement analogue à l'introduction dans la messe du "Confiteor" ("apologie")
- Les antiennes mariales à Complies: Au 13e s. : le dominicain Jourdain de Saxe fait chanter le "Salve Regina" aux Complies (Les antiennes mariales seront dites aussi à la fin des laudes (jusqu'en 1955), ainsi qu'à la fin des Vêpres si elles ne peuvent pas être dites aux Complies.

